

**CONCLUSIONS FINALES DE LA  
CONFÉRENCE DES SECRÉTAIRES  
GÉNÉRAUX DE L'IPEX  
À PARIS, LE 15 DÉCEMBRE 2008**

1. Les Secrétaires généraux remercient le conseil de direction d'IPEX pour le travail qu'il a effectué en 2008 et, conformément aux lignes directrices d'IPEX, approuvent sa composition en 2009, soit :
  - Le Danemark (présidence)
  - Les Parlements nationaux hôtes de la précédente, de l'actuelle et de la prochaine Conférence des présidents des Parlements de l'Union européenne (France, Suède et Belgique),
  - L'Italie
  - Le Royaume-uni
  - La Finlande
  - L'Allemagne
  - Le Portugal
  - La Hongrie
  - Le Parlement européen
  - La COSAC et le CERDP (membres associés)
2. Les Secrétaires généraux rappellent les conclusions de la Conférence des Présidents à Lisbonne, qui encouragent les parlements nationaux à publier les résumés de leurs décisions importantes en anglais ou en français et en d'autres langues.
3. Les Secrétaires généraux considèrent que l'utilité d'IPEX peut être grandement renforcée pour peu que les Parlements nationaux veillent à ce que tous les documents intéressant l'UE soient mis à jour rapidement sur le site d'IPEX. Les Secrétaires généraux acceptent de fournir les ressources nécessaires au téléchargement des documents parlementaires.
4. Les Secrétaires généraux reconnaissent la valeur des nouvelles méthodes XML d'échange des documents entre les Parlements nationaux et IPEX : cela permet des mises à jour rapides d'IPEX et est économiquement rentable. Les Secrétaires généraux recommandent que les Parlements nationaux fassent leur possible en vue de mettre en œuvre ce système dès son instauration en mars 2009.
5. Les Secrétaires généraux accueillent avec satisfaction les réponses de la Commission européenne aux points de vue exprimés par les Parlements nationaux s'agissant d'IPEX. Les Secrétaires généraux sont d'accord pour publier sur IPEX leurs points de vue ainsi que tous autres documents appropriés au même moment où ceux-ci sont transmis à la Commission européenne.
6. Les Secrétaires généraux accueilleront avec plaisir toutes initiatives de la Commission européenne visant à améliorer le dialogue entre l'UE et les Parlements nationaux. Les Secrétaires généraux demandent à la Commission européenne de prendre les mesures nécessaires pour que le nouveau site web consacré au dialogue politique entre elle-même et les Parlements nationaux ne fasse pas double emploi avec le travail d'IPEX. La Commission est encouragée à se rapprocher d'IPEX à chaque fois que cela est opportun.
7. Les Secrétaires généraux demandent à la Commission européenne d'engager une concertation avec le conseil de direction d'IPEX et le Support central (« Central Support »), en vue d'améliorer leur coopération, notamment s'agissant de la publication sur le site IPEX de son programme de travail législatif annuel et de tous autres projets législatifs ou instruments de politique.
8. Les Secrétaires généraux remercient le Parlement européen de sa contribution continue à IPEX et expriment leur souhait de faire migrer la base de données IPEX existante vers une nouvelle plateforme qui sera plus adaptée à une base de données parlementaire.